

VIVRE à BONNES

Décembre 2021

N° 476



8 Impasse Paul Rougnon
86300 BONNES
09 73 52 76 70 mptbonnes86@free.fr

*Pour recevoir gratuitement le journal VAB contacter
la Maison Pour Tous*

EDITO

Que faut-il pour être heureux ?

Si vous posez la question sur internet la réponse vous est donnée instantanément en vous proposant les 10 solutions suivantes :

- 1- Limitez vos croyances et gardez toujours l'esprit ouvert.
- 2 - Laissez le passé dans le passé, vous ne pouvez plus rien y changer.
- 3- Arrêtez de vous inquiéter pour le futur, profitez du présent.
- 4- Soyez indulgent envers vous-même et pardonnez vous vos faux pas ; personne n'est parfait.
- 5- Arrêtez de vouloir impressionner les autres, ce qui importe c'est que, ce que vous faites vous rende heureux et non ce que les autres pensent.
- 6 - Cessez de vous plaindre : ça n'aide pas ; essayez de voir le verre à moitié plein.
- 7 - Acceptez de ne pas avoir toujours raison, à quoi bon !
- 8 - Acceptez le changement, ne résistez pas et voyez-le comme une opportunité d'évoluer.
- 9 - Assumez ce que vous êtes et ce qui vous arrive et ne rejetez pas la responsabilité sur les autres.
- 10 -N'attendez pas des autres qu'ils vous donnent leur approbation, c'est votre vie, pas la leur ?

Voilà quelques solutions de bon sens, mais est-ce suffisant ?

Que pense une personne isolée et fragilisée de ces règles de conduite ?

La période de Noël qui arrive est une parenthèse enchantée, elle permet aux familles de se retrouver, mais pensez aussi à votre voisin, votre vieille tante, votre ami, qui sont seuls. Invitez-les à votre repas ou à minima, offrez-leur un petit cadeau et prenez un moment pour passer les voir.

Le bureau

Vous souhaitez :
nous communiquer un article,
faire paraître une annonce,
donner votre sentiment sur
l'actualité...

**Nous vous rappelons que vos
articles doivent nous parvenir avant le**

15

**de chaque mois pour une
parution le mois suivant.**

*Les marges des documents doivent être
supérieures à 1,2 cm*

**Les annonces de manifestations ne doi-
vent concerner que celles ayant lieu sur
la commune.**

Merci

Abonnement annuel pour les per-
sonnes hors commune 38€

HORAIRES DU BUREAU
MARDI 8H30/12H –13H30/15H45
MERCREDI 9H/12H
JEUDI 8H30/12H-14H/16h45

SOMMAIRE

Page	3	Informations municipales
Page	20	Informations MPT
Page	24	Bibliothèque
Page	26	Informations paroissiales
Page	27	libres opinions
Page	29	Informations associatives
Page	31	Recette
Page	32	Jeux
Page	33	Annonces et publicités

INFORMATIONS MUNICIPALES

RÉUNION DU 02 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept octobre deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil de Bonnes, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

Étaient présents : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Monsieur Bernard GARNIER, Madame Isabelle SCHREIBER, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoit PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Monsieur Yann HILAIRE, Madame Nathalie JOLY, Monsieur Pierre AUGEREAU.

Étaient absents excusés : Madame Emilie GUICHARD qui avait donné pouvoir à Monsieur Philippe GOUTY, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Madame Alice GARCIA, Monsieur Sébastien RONE qui avait donné pouvoir à Monsieur Pierre AUGEREAU, Madame Florence BRANLARD qui avait donné pouvoir à Madame Nathalie JOLY.

Madame Françoise LANGLOIS-HULIN est nommée secrétaire.

SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU SOL PAR LES SERVICES DE GRAND POITIERS – NOUVELLE CONVENTION ENTRE GRAND POITIERS ET LA COMMUNE DE BONNES

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.112-2 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.410-1 à L.610-4 et R.410-1 à R.620-2,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 relative à la simplification des relations entre l'administration et les citoyens,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,

Vu l'ordonnance n° 2014-330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique,

Vu le décret n° 2015-1404 du 5 novembre 2015 relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE),

Vu le décret n° 2015-1426 du 5 novembre 2015 relatifs aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique SVE,

Vu le décret n° 2016-685 du 27 mai 2016 autorisant les téléservices,

Vu le décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique,

Vu le décret du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la circulaire du Premier ministre du 6 novembre 2015 pour l'entrée en vigueur du droit de saisir l'Administration par voie électronique,

Vu l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration concernant le droit de saisine par voie électronique,

Vu l'article L.423-3 du code de l'urbanisme relatif à la mise en place d'une téléprocédure spécifique pour les communes de plus de 3500 habitants permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme et pouvant être mutualisées au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme,

Vu l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission par voie électronique des actes pris par les autorisations communales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2017 portant sur la création d'un service commun entre Grand Poitiers Communauté Urbaine et la commune de Bonnes et la mise en place d'une convention pour l'instruction par les services de Grand Poitiers Communauté urbaine des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol de la commune,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bonnes en date du 6 juin 2017 portant sur la création d'un service commun et la mise en place d'une convention entre Grand Poitiers et la commune de Bonnes pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol,

Vu la convention entre Grand Poitiers et la commune de Bonnes pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 17 août 2017,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner devra être laissée à tout administré,

Considérant que les communes, dont le nombre d'habitants est supérieur à 3500, doivent proposer un téléservice à leurs administrés pour tout dépôt d'actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol et devront les instruire par voie dématérialisée,

Considérant que pour exercer son droit de saisir l'administration par voie dématérialisée, toute personne s'identifie et s'authentifie auprès de cette administration selon certaines modalités d'utilisation,

Considérant que les dossiers et décisions devront être envoyés au contrôle de légalité par voie dématérialisée,

Considérant que les modalités de la mise en œuvre du dépôt dématérialisé des actes et leur instruction numérique doivent être intégrées à la convention de service commun existante et qu'il est donc nécessaire de la revoir.

Il est proposé l'utilisation de la téléprocédure mutualisée proposée par Grand Poitiers Communauté Urbaine pour le dépôt électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol. L'utilisateur s'identifiera et s'authentifiera par le biais de « France Connect » afin de pouvoir formuler sa demande. Le téléservice proposé est le « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » de la société OPERIS dont les conditions générales d'utilisation ont été définies (rappel du cadre réglementaire, règles de format, de taille pour tout document à fournir, résolution,...) (en PJ de la présente délibération).

Afin d'assurer une sécurité juridique et une traçabilité claire des dépôts numériques, la commune devra communiquer sur la mise à disposition du téléservice aux administrés afin qu'il puisse être le canal unique de dépôt dématérialisé des actes.

Ces modalités impliquent une évolution de la convention de service commun entre Grand Poitiers et la commune de Poitiers. L'évolution de la convention intégrera également les adaptations de l'organisation du service instructeur au regard des moyens alloués. La nouvelle convention prévoit d'intégrer les éléments suivants :

1. L'adaptation de l'organisation du service instructeur

Dans un premier temps, la nouvelle convention intègre les évolutions récentes de l'organisation du service commun. Il vise à ajuster les missions à réaliser en fonction des moyens mis à disposition pour leur plein exercice. Par conséquent, le périmètre d'action du service instructeur est revu afin de prioriser son action sur les dossiers contraints par les délais et sur lesquels une expertise technique est attendue. Par ailleurs, l'objectif est également de sécuriser les procédures. Il est proposé :

- L'instruction des CUa par la commune de Poitiers sauf exceptions justifiées. L'instruction reste à la carte pour les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Déclarations Préalables (hors division).
- Une délégation de signature des courriers de demande de pièces complémentaires ou de majoration de délai confiée aux responsables du service instructeur. Ces courriers seront consultables via le logiciel d'instruction. Cette évolution permet de sécuriser les délais d'instruction (date de notification connue et gain de temps sur les délais du premier mois).

- Par exception à un fonctionnement courant, la possibilité offerte au service instructeur de ne pas proposer de décision sur les Déclarations Préalables de moindre ampleur lorsqu'elles ne sont pas soumises à des servitudes d'utilité publiques particulières (tacite). Ce fonctionnement sera mis en œuvre afin de prioriser les interventions sur les autres actes en cas d'une charge non assimilable au regard des moyens disponibles. Dans ce cas, la commune pourra tout de même notifier un certificat tacite sur le dossier si elle le souhaite. Les modèles seront accessibles dans le logiciel d'instruction.

2. L'intégration des procédures d'instruction dématérialisées

La nouvelle convention intégrera la mise à disposition du téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » de la société OPERIS pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol. L'utilisateur s'identifiera et s'authentifiera par le biais de « France Connect » afin de pouvoir formuler sa demande.

Les conditions générales d'utilisation du téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » permettent de rappeler le cadre réglementaire et formalise des règles de format, de taille pour tout document à fournir :

- Un accusé d'enregistrement électronique (AEE) sera remis à l'utilisateur dans un délai d'un jour ouvré à compter de la réception de la demande.
- Un accusé de réception électronique (ARE) sera envoyé dans les 10 jours ouvrés afin d'informer l'utilisateur de la bonne réception de son envoi. Il indique la date de réception de l'envoi de la demande, la désignation du service chargé du dossier, ainsi que son adresse électronique ou postale et son numéro de téléphone et enfin les cas de décision implicite de rejet.
- La modalité de dépôt des pièces sera encadrée par des conditions générales d'utilisation consultable via le téléservice (poids des documents, format PDF uniquement et résolution encadrée) (en pièce jointe de la présente). Elle permettra également :
 - De mutualiser tous les autres outils nécessaires (logiciel d'instruction, les outils permettant la signature électronique des actes, et l'archivage numérique pour la saisine par voie électronique des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol, ...)
 - D'obtenir l'accord de la Maire sur le partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne pour la transmission des données SITADEL permettant d'améliorer la fiscalité communale.
- De détailler les procédures relatives aux dossiers déposés de façon numérique. Les dossiers concernés sont déposés en commune via le téléservice dédié. La commune devra accuser réception du dossier dans le logiciel Droit de Cité dans un délai de 10 jours ouvrés après enregistrement de la demande par l'administré. Le flux de données ainsi que les plans seront intégrés et nommés automatiquement dans le logiciel d'instruction sans manipulation complémentaire. Le suivi des dossiers devra être assuré par la commune à l'aide d'un tableau de bord disponible dans le logiciel d'instruction. Une fois l'instruction réalisée, la proposition d'arrêté sera accessible aux élus compétents pour signer dans le paraphéur électronique. La décision signée sera ensuite notifiée par la commune via le téléservice.

- De détailler les procédures relatives aux dossiers déposés sous format papier. La commune devra assurer la numérisation des dossiers conformément aux critères imposés par le contrôle de légalité et les archives départementales. Une charte de numérisation définissant la procédure de numérisation des dossiers d'autorisation d'urbanisme par la commune constitue une annexe de la convention.

Le nommage de l'intégralité des pièces du dossier puis l'intégration dans le logiciel d'instruction sera à la charge de la commune.

Au regard des moyens humains du service instructeur ces tâches ne pourront être portées par Grand Poitiers. Un certain nombre de collectivités a adopté une organisation similaire (Communauté d'Agglomération de Niort, Communauté d'Agglomération de Saintes,...). Seuls les formats supérieurs au format A3 seront numérisés par Grand Poitiers.

La proposition d'arrêté sera matérialisée par la commune pour notification au demandeur. Les transmissions au contrôle de légalité et à la DDT/DDFIP pour liquidation des taxes seront effectuées par voie numérique.

Tous les documents signés manuellement devront être scannés et intégrés dans le logiciel d'instruction afin de permettre l'archivage numérique complet du dossier.

- La prise en charge de la maintenance de l'archivage numérique par les communes.

Il vous est donc proposé :

- D'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2022 la convention de mise à disposition du service d'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol de Grand Poitiers Communauté Urbaine au profit de la commune de Bonnes ;

- De donner votre accord sur les évolutions des modalités d'instruction notamment induites par le dépôt et l'instruction dématérialisée des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol, par les services de Grand Poitiers, et d'approuver la convention jointe et ses annexes (dont la charte de numérisation, les CGU du téléservice et de France Connect,...) ;

- D'approuver l'utilisation de l'ensemble des outils communautaires proposés et notamment le téléservice « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » de la société OPERIS avec une identification et authentification via France Connect et leurs conditions générales d'utilisation (CGU) définies dans les pièces jointes. Toute modification non substantielle des conditions générales d'utilisation des CGU du téléservice sera possible ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 2 abstentions, approuve les propositions ci-dessus.

FIXATION DES PRIX DE VENTE DES LOTS DE LA ZONE ARTISANALE DU « BOIS CARRE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé au service urbanisme de Grand Poitiers avec avis favorable pour la création de trois parcelles au lieu-dit « Bois Carré » destinés à la vente.

Cette zone est classée artisanale et pourrait être vendue qu'à des artisans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le prix de vente au m² de ces 3 parcelles : tableau ci-dessous

LOTS	M ²	COUT AU M ²
N° 1	4345 m ²	5 €
N° 2	4016 m ²	9 €
N° 3	4016 m ²	7 €

Monsieur DUVAULT François et Madame JOLY Nathalie sortent de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve les prix de vente au m² des 3 lots énoncés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

MARCHE DES PRODUCTEURS LOCAUX : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 26 octobre 2021 de l'association Bonnes Nature souhaitant mettre en place un marché des producteurs tous les 1^{er} mercredis du mois.

Le Conseil Municipal peut se prononcer sur l'éventualité d'appliquer une redevance pour l'occupation du domaine public ou d'offrir celle-ci.

Une convention annexée à la présente délibération fixera les conditions de l'occupation temporaire du domaine public.

Après délibération, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- décide d'offrir la redevance d'occupation du domaine public,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention du domaine public avec l'association Bonnes Nature.

NUMEROTATION DE LA RUE « DAPHNE FOSTER »

Vu la délibération n° 4 du 5 octobre dernier fixant un nom de rue démarrant de l'intersection de la rue « Maïti Girtanner Rougnon » et se terminant à « l'Avenue de la République » : rue « Daphné Foster ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 riverains résident à l'adresse « Esplanade des fêtes » se dénommant maintenant rue « Daphné Foster ».

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à informer les organismes du changement d'adresse de ses 3 riverains.

SOREGIES : DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE MECENAT DE LA SOREGIES

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres du Conseil que, traditionnellement, la Sorégies pose et dépose les illuminations de Noël. En tant que mécène de l'opération,

conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien, sans aucune contrepartie, à la véritable tradition des fêtes de fin d'année.

Cela lui permet de bénéficier d'une réduction fiscale, sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

Pour valoriser cette opération d'intérêt général à vocation culturelle, la Sorégies nous a transmis une convention de mécénat en 2017. Pour l'année 2021, la Sorégies nous propose un avenant n°5 à ladite convention afin de continuer cette opération.

Après délibération, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°5 de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre Sorégies et la commune de Bonnes ainsi que tous documents à intervenir concernant ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Divers :

- La Bibliothèque de Bonnes a participé au prix des littératures Européennes 2021, sur le thème de la littérature Allemande, et le roman retenu par le comité de lecture est « la danse de Marta » de Tom Saller.
- Le Conseil Municipal a pris connaissance de la situation comptable par chapitres des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement de la commune.
- Lancement d'une réflexion pour envisager une piste cyclable reliant Bonnes à Chauvigny en passant par les Barbalières. L'investissement serait partagé par les deux communes. La participation de Grand Poitiers Communauté Urbaine pourrait alors atteindre les 80 %.

Travaux de voirie :

- Dans le cadre des travaux temporaires visant à réduire la vitesse « rue de la Varenne », un contrôle de vitesse est en cours qui sera comparé avec celui réalisé en décembre 2020.
- Des travaux de réfection de la chaussée à la « Grange » vont débiter la semaine du 15 novembre 2021.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 07 DECEMBRE 2021 À 20 H 30

CEREMONIE DU 103^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de ce 11 novembre a été rehaussée par la présence de l'Union musicale, des portes drapeaux et de plus de 100 personnes.

Le Conseil Municipal tient à remercier, tout particulièrement, les enfants et les enseignants de l'école de BONNES à cette cérémonie.

DES INCIVILITÉS INACCEPTABLES !!!

Le 25 octobre dernier, les services de la mairie sont informés que plusieurs arbres de l'arborétum* sont mutilés (branches cassées) voir même, pour certains, déracinés.

Sur place, il est constaté que huit arbres et un panneau d'information de l'association Bonnes nature ont été victimes d'actes de vandalisme.

On ne peut qu'être scandalisé et comprendre que les employés des espaces verts, en charge de l'entretien de l'arborétum, soient dépités par ce comportement incivique. Quant aux enfants de l'école de Bonnes, ils ne comprennent pas la finalité de ces actes de mauvais goût. En effet, l'arborétum s'inscrit dans un projet « classe » sur le respect de la nature et de l'environnement.

Outre le préjudice moral, c'est aussi un préjudice financier pour la commune, qui s'engage à remplacer les arbres qui ne pourront être sauvegardés.

Suite à ces actes inacceptables et tout aussi absurdes, une plainte a été déposée à la gendarmerie de Chauvigny.

** L'Arboretum a été créé en 1969 suite à la donation de Mme Méline. Il porte le nom « Espace Louis Pouvreau ».*

D'une superficie de 2 hectares, cet espace naturel et paysager abrite, aujourd'hui, une centaine d'arbres, d'essences variées.

Lieu de découverte de la faune et de la flore, il est devenu un site privilégié et incontournable pour les botanistes amateurs, promeneurs, ainsi que pour les enfants de l'école de Bonnes. Il est également, depuis peu, un lieu de rencontre et d'étude pour les membres de l'association « Bonnes nature ».

ETAT CIVIL

Naissance :

Le 08 novembre 2021 : Clarisse PRE « 16, route de Loubressay ».

OBJETS TROUVÉS

Il a été trouvé :

- une paire de lunettes de soleil le 26 octobre 2021 dans les bois de Beauregard.
- une boucle d'oreille argentée le 12 novembre 2021 dans la salle des fêtes.
- une paire de lunettes de soleil enfant bleue le 15 novembre 2021 devant la mairie.

S'adresser à la Mairie ☎ 05 49 56 40 17

NUMEROS UTILES DE LA COMMUNE :

- Pharmacie de la Paix : 05 49 56 41 00.
☎ pharmacie-simonnet-motillon@orange.fr
- Médecin : Mme Lochet-Girault : 05 49 01 48 02.
- Infirmières : Mmes Massonneau et Roffet : 05 49 11 35 75.
06 64 03 34 94.
- Ostéopathe : Mme Ringeade Stéphanie : 05 16 34 78 79 sur RDV.
- Psychomotricienne : Mme Giraud Emeline : 06 78 49 10 28 sur RDV.
- Sophrologue : Mme Mélanie Auzuret : 07 50 92 55 12 sur RDV.

 HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC			
Lundi	Mardi – Jeudi	Mercredi - Vendredi	Samedi
9h00/12h30 – Fermé l'après-midi	9h00/12h30 - 14h00 /17h30	9h00/12h30 – 15h30/17h30	9h00/12h00
☎ 05 49 56 40 17 - ☎ 05 49 56 48 51 contact@bonnes86.fr - www.ville-de-bonnes.fr			

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE BONNES	
Lundi – mardi – vendredi	Mercredi - Samedi
14h00/17h45	8h00/11h45
Les déchets acceptés à la déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, cartons . Les déchets refusés à la déchetterie : métaux, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, huile de vidange, amiante, pneus, piles et radiographies.	

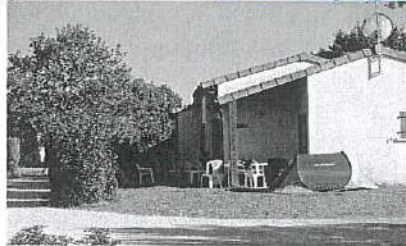
PERMANENCES SOCIALES Madame CASTEL, Assistante Sociale est à votre disposition UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.		
Judi	Mardi	En dehors des permanences de Bonnes et Saint Julien l'Ars
de 9h30 à 11h30 A la Mairie de BONNES Place Jean-Baptiste Guiot 86300 BONNES ☎ 0549564017 ☎ 0549564851	de 9h00 à 12h00 Au Centre Social 19, rue de l'église 86800 ST JULIEN L'ARS ☎ 0516011036	Maison de la Solidarité Zone du Peuron 86300 CHAUVIGNY ☎ 0549464156 ☎ 0549460402

RESIDENCES DE VACANCES A BONNES en bordure de Vienne

Vous souhaitez héberger votre famille, des amis, pour un week-end ou en semaine.

**Nous vous rappelons que les résidences de vacances de BONNES
sont ouvertes toute l'année**

Nous contacter : ☎ 05 49 56 40 17 ou 05 49 56 44 34
camping@bonnes86.fr - www.campingbonnes86.fr



IMPORTANT

ABATTAGE DE BOIS

Si vous avez l'intention d'abattre du bois sur le territoire de la commune, il est possible qu'une déclaration préalable soit nécessaire.

Renseignez-vous auparavant à la Mairie, des formalités à effectuer.

Elévation du niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

Est entré en vigueur l'arrêté du 4 novembre 2021 qualifiant l'élévation du niveau de risque épidémiologique d'influenza aviaire de « Modéré » à « Elevé » sur l'ensemble du territoire métropolitain, suite à la détection de nombreux cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage migratrice, dont 45 cas (H5N1) confirmés en Allemagne et 6 cas aux Pays-Bas.

Le cas le plus proche est seulement distant de 230 kilomètres du territoire national.

L'accélération de l'épidémiologie en Europe amène à un passage au niveau de risque « élevé » avec l'application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain :

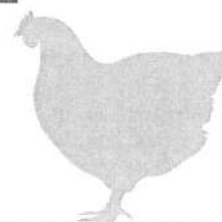
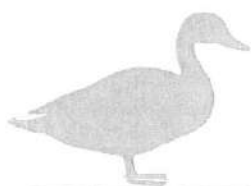
- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours ;
- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Malgré tout, et afin de prévenir l'introduction du virus sur notre territoire, il est nécessaire de sensibiliser tous les acteurs, professionnels ou non, et de rappeler à tous les bonnes pratiques de protection et de biosécurité.

Pour rappel, la déclaration des détenteurs de volailles est obligatoire. Elle se fait via le site : https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=53&rubrique_all=1

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Nouveau service en ligne : déposer ses demandes d'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, les habitants et professionnels des communes de Grand Poitiers, dont notre commune BONNES fait partie, pourront déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Un nouveau service en ligne

Ce nouveau service proposé par Grand Poitiers concerne :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- les demandes relatives à l'occupation et l'utilisation des sols (Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de démolir, Permis d'Aménager, certificat d'urbanisme...).

Comment déposer une demande d'urbanisme en ligne ?

Il suffit de se connecter à la page suivante : <https://www.grandpoitiers.fr/habitat-urbanisme/demandes-durbanisme-en-ligne>, puis de sélectionner l'objet de sa demande.

Il vous faudra ensuite créer un compte afin de suivre l'évolution de votre demande et de conserver une trace des documents déposés.

Qui fait quoi ?

Les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols sont déposés dans la commune où sont localisés les projets et relèvent de la compétence du Maire.

L'instruction de ces actes est ensuite confiée au service instructeur de Grand Poitiers quel que soit les modalités de dépôt (papier ou numérique).

Le dépôt des demandes de manière dématérialisée permettra un gain de temps lors de l'instruction des dossiers.

Quelle est la réglementation à ce sujet ?

Au niveau national, seules les communes de plus de 3500 habitants doivent proposer un télé-service à leurs administrés ; Grand Poitiers a fait le choix de proposer ce service à toutes les communes de la Communauté urbaine, quelle que soit leur taille.

SERVICE A LA PERSONNE

La commune de BONNES organise un service prestataire « d'aide à domicile » par l'intermédiaire du **CCAS de BONNES**. Les chèques emploi service préfinancés sont acceptés.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements, notamment sur le service « d'aide à domicile » auprès des personnes âgées ou toute personne (sans condition d'âge) sortant d'hospitalisation, prise en charge à 100% par sa mutuelle santé ou en chèque préfinancé.



CCAS DE BONNES
Place Jean-Baptiste GUIOT
86 300 BONNES
☎ : 05.49.56.40.17 - 📠 : 05 49 56 48 51
✉ : ccas@bonnes86.fr



BRULAGE INTERDIT

ENSEMBLE !, VALORISONS NOS DECHETS VERTS



Le brûlage des bios déchets à l'air libre et dans les incinérateurs est interdit toute l'année.

Au-delà des troubles de voisinage, le brûlage à l'air libre émet de nombreuses substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Cela s'ajoute à la pollution atmosphérique déjà importante.

D'autres solutions existent pour valoriser vos déchets verts :

- Compostage
- Broyage et paillage
- Apport à la déchetterie



Venez retrouver les animateurs pour une nouvelle soirée !

Attention inscription/réservation obligatoire par mail espacados@laligue86.org ou téléphone au 06/70/63/72/88 !

8 places max

Masque obligatoire pour la soirée, Pass sanitaire obligatoire pour les jeunes de plus de 12ans.

Soirée « Sortie au bowling de Buxerolles ! »

Participation des familles : 5€

VENDREDI 03 DECEMBRE 2021

A 19h30 au foyer de la MPT de Bonnes. (Transport vers le Bowling de Buxerolles effectué avec le mini-bus de l'Espace ados)

Fin de soirée 21h30/22h.

De plus, nous vous rappelons que ces soirées sont ouvertes aux enfants ayant 10ans et plus.

L'équipe d'animation

Venez nombreux ! Venez heureux !

804

NOUS RECRUTONS



**TITULAIRE
DU PERMIS B**



**UN BON RELATIONNEL
CLIENT**



**LE SENS DU SERVICE
PUBLIC**

**Devenez
conducteur/trice
de bus**

**PLUS D'INFORMATIONS SUR
vitalis-poitiers.fr**



**Votre
formation
PERMIS D
prise en
charge**

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr



Puces couturières du 8 Novembre



Le dimanche 8 novembre se sont tenus les traditionnelles puces couturières et le troc à la bouture, organisés par la Maison Pour Tous.

Les puces couturières sont le rendez-vous des adeptes de loisirs créatifs. Ce sont des mines d'or pour dénicher des boutons, des rubans colorés, des soieries, du tissu, des pelotes de laine, des vêtements faits mains...

Chiner et fouiller, c'est ce que sont venues faire au moins 200 personnes à Bonnes, faisant ainsi la satisfaction des exposants.

Le troc à la bouture a lui aussi rencontré un vif succès avec de nombreux échanges, fleurs, plantes, tubercules, graines...



Le moment était venu pour Bonnes-Nature de proposer une conférence sur la permaculture, animée par Tiphaine Coillot de l'association ABEILocales, concept qui vise à créer des écosystèmes respectant la biodiversité.



MARCHE DE NOËL

Artisanat d'art - Produits locaux

Balades à poneys

LE SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021

DE 10H00 À 18H00

Salle des fêtes

Tivolis à l'extérieur sur l'esplanade des fêtes

BONNES

Maison Pour Tous

8 Impasse Paul Rougnon 86300 BONNES

Tél: 09 73 52 76 70

courriel: mptbonnes86@free.fr

Comité de jumelage:

Tél: 07 70 75 05 48 ou 06 20 60 39 13 ou
06 12 44 26 97



Buvette
Sandwicherie



INFORMATIONS PAROISSE SAINT PIERRE II

Célébrations du mois de Décembre 2021

Mardi 30 Novembre.....**St André**, 18h30, **Vêpres et messe à Bonnes**

2^{ème} dimanche de l'Avent

Samedi 4.....18h, messe à Salles en Toulon

Dimanche 5.....10h30, messe à St Julien l'Ars
10h30, Assemblée de Prière à Chauvigny

Lundi 6.....**St Nicolas**, 18h30, messe à Sèvres Anxaumont

Mercredi 8.....**Immaculée Conception**, 9h, messe à Chauvigny
19h, messe à Liniers

Jeudi 9.....**Veillée de l'Avent**, 19h à l'église de Lavoux

3^{ème} dimanche de l'Avent

Samedi 11.....18h, messe à Sainte Radegonde

Dimanche 12.....10h30, messe à Bignoux
10h30, messe à Chauvigny

4^{ème} dimanche de l'Avent

Samedi 18.....18h, messe à Savigny l'Evescault

Dimanche 19.....10h30, messe à Chauvigny
10h30, messe à St Martin la Rivière

NOEL

Vendredi 24.....18h, messe de la Veille à St Martin la Rivière
19h, messe de la Veille à St Julien l'Ars
21h, messe de la Nuit à Chauvigny

Samedi 25.....8h30, messe de l'Aurore à Chauvigny
10h30, **messe du Jour à Bonnes**
10h30, messe du Jour à Jardres

Sainte FAMILLE

Dimanche 26.....10h30, messe à Chauvigny
10h30, messe à La Chapelle Viviers
10h30, **Assemblée de Prière à Bonnes**
10h30, Assemblée de Prière à St Julien l'Ars

Samedi 1^{er} Janvier.....**Sainte MARIE Mère de Dieu**
10h30, messe à Chauvigny
18h, messe à St Martin la Rivière

Le 2^{ème} **mardi du mois** : 18h30, messe à la Collégiale St Pierre de Chauvigny

Le **mercredi** : 9h, messe à ND de Chauvigny

Le **vendredi** : 18h30, messe à St Julien l'Ars

précédée dès 17h30, de l'adoration du St Sacrement le **1^{er} vendredi du mois**,
précédée, dès 17h30, de confessions, **les autres vendredis**.

Le **samedi** : 10h30-12h, confessions à ND de Chauvigny

BIBLIOTHEQUE DE BONNES

l'actu de décembre 2021

bm-bonnes.departement86.fr : 05 49 56 11 32 bibliotheque.bonnes@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture de la bibliothèque mercredi et vendredi, de 16 h à 18 h



La bibliothèque de la Vienne vous invite

À rencontrer **Florent Bénard**, auteur du livre « **mon frère est un extraterrestre** », le 3 décembre à 20h30, à la médiathèque de Nieuil l'Espoir, en partenariat avec la librairie des Jolis Mots de Vivonne.



Ce romancier présentera son récit autobiographique, tendre et puissant, de sa relation avec son frère, avec qui il partage beaucoup, mais pourtant un mot les sépare : l'autisme. Réservation et pass sanitaire obligatoires : media-theque.nieuil@gmail.com ou 05.49.43.33.27



L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un joli mois de décembre, et de belles fêtes de fin d'année !

N'oubliez pas de demander des livres au Papa Noël

Rappel : la bibliothèque reste ouverte aux lecteurs avec pass sanitaire. Le biblio-drive est toujours en place (contactez-nous en cas de besoin)



« Après tout » de Jojo Moyes—Roman adulte

Louisa Clark part travailler à New York en laissant Sam à Storfold en Angleterre. **C'est** le moment de choisir : être la Louisa new-yorkaise ou la Louisa anglaise, ou bien une autre qu'elle n'a pas encore rencontrée. Un roman irrésistible, magique et déchirant qui ne nous épargne aucune émotion.

« La manufacture d'armes de Châtellerauld » histoire sociale par MC Albert, P Bugnet, D Hamelin et P Mortal

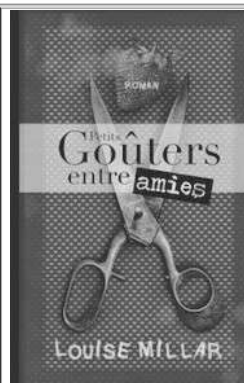


Récit sur l'activité des hommes dans un des plus grands établissements industriels du châtelleraudais qui, durant 150 ans, a été son fleuron. Regards croisés sur la transformation du travail, la transmission du savoir-faire de haut niveau, l'émergence du syndicalisme et la fermeture de la manu en 1968 avec ses répercussions dans la ville. **Des activi-**

« L'orpheline des neiges » de MB Dupuy Roman adulte Les tomes 3 à 6 sont maintenant disponibles !



La jolie Marie-Hermine, recueillie par des religieuses en 1916 dans la neige, au Québec, est dotée d'une voix incomparable. Cette saga tumultueuse, pleine de romance et d'aventure, va nous faire découvrir le choix qui s'offre à l'héroïne : attachement familial ou brillante carrière....



« Petits goûters entre amies » de Louise Millar roman adulte

Callie et Suzy sont deux inséparables voisines. Lorsqu'une nouvelle habitante étrange s'installe dans le quartier, leurs vies aux apparences si tranquilles vont basculer. Car que savons-nous vraiment de ceux qui nous entourent, amis ou voisins ? Suspense aux accents londoniens.





« **Fairy tail** » de **Hiro Mashima** Manga jeunesse -

Dans le pays de Fiore, certains habitants dotés de pouvoirs magiques appartiennent à des guildes qui ont pour mission de protéger la population des dangers qui l'entourent. Natsu membre de Fairy Tail est en quête du dragon Ignir, et rencontre Lucy. C'est ainsi que débute le manga Fairy Tail. Mages et humains se mêlent. Combats chevaleresques et pouvoirs magiques sont au rendez-vous ...



« **L'eau glacée de la rivière** » de **Inès de Kertanguy**. Thriller psychologique

Marie élève seule sa fille Aurore, dans un monde féminin. Elle quitte son amant, un homme marié, pour Jacques, beau parleur, concessionnaire automobile. Tout se complique après la faillite de Jacques, qui devient dur et a une attitude malsaine envers sa belle fille...



« **Là où la vie t'emmène** » d'**Alban Gallée** 1er roman

Rose, trentenaire parisienne, est en-gluee dans sa routine et un syndrome l'empêche de quitter quoi que ce soit, même si elle rêverait de partir et tout recommencer. Un jour, sa mère l'inscrit à un concours et elle gagne six mois sur une île d'Australie. Elle peut enfin changer de vie.



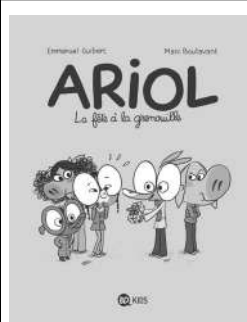
« **Poète et paysan** » de **Jean-Louis Fournier** Roman - L'auteur nous dit «qu'est-ce que je fais là ? Je charrie du fumier... mes mains puent le fumier. Les vaches me regardent avec dédain... ». Il voulait devenir Fellini, alors qu'il est dame pipi de vaches. Il est capable de tout ce Fournier! Quand il est amoureux, et ça lui arrive souvent, il devient un peu fou. Peut-être que c'est ça qui lui permet de nous écrire des livres ?



« **Les énigmes de ...** » de **M. Poup, Ronan Cognet et Nathalie Desperches Boukhatem**

Romans jeunesse
2 nouveaux romans en français et anglais, qui nous font vivre les enquêtes de Louise et

Arthur. Le premier roman nous emmène sur l'énigme à découvrir afin d'ouvrir un cadeau enveloppé d'un papier bleu. Le second nous tient en haleine au château de Dionas, après la découverte d'un mystérieux parchemin, orné d'un symbole. ..



« **Ariol, la fête à la grenouille** » de **E. Guibert et M. Boutavant** BD enfant

Nouvelle aventure pour Ariol, qui offre du bain moussant à Vannesse, la petite grenouille timide de sa classe. Cela ne va pas plaire à ses copains

A savoir :

1/12 Accrochez votre calendrier de l'avent

3 et 4/12 Téléthon

6/12 Saint Nicolas

11/12 élection de Miss France

18/12 début des vacances scolaires de Noël, jusqu'au 2 janvier 2022

A Kourou, la fusée européenne Ariane 5 devrait lancer le télescope spatial James Webb de la Nasa

21/12 c'est l'hiver !

24/12 en Libye, élections parlementaire et présidentielle pour la première fois

25/12 Noël

31/12 Saint Sylvestre

Libres opinions

Noyer le poisson

(embrouiller quelqu'un)

Apparue au XXe siècle dans le vocabulaire des pêcheurs à la ligne, cette expression signifiait à l'origine « fatiguer un poisson pour mieux l'attraper ». En effet, quand un gros poisson mord à l'hameçon, le pêcheur a tout intérêt à l'épuiser pour mieux l'attraper, en le plaçant successivement dans l'eau et hors de l'eau. Celui-ci est alors perdu, il ne sait plus quand il peut ou non ouvrir ses branchies et il se noie. L'expression a évolué pour dire que l'on trouble volontairement une personne pour lui faire oublier quelque chose ou pour l'embobiner.

Un conte pour Noël : Roger le petit journalier

Il était une fois il y a très longtemps, à Bonnes, un petit journalier du nom de Roger, qui habitait une petite maison située au lieu-dit actuel les Fouchères. Roger ne possédait qu'un seul bien, son cheval, qu'il louait, avec ses bras, pour retourner et entretenir les champs des autres. Roger était seul dans la vie depuis la disparition de ses parents deux années au paravant. Bien que ce soit son anniversaire, il avait vingt ans depuis dix-sept heures, le petit journalier était très triste en ce soir du 24 décembre. Il était très amoureux de Christiane, qu'il appelait « Christounette », fille du propriétaire de la plus grosse ferme de Bonnes située au lieu-dit actuel « Les Cœurs ». Christounette et lui avaient été à l'école ensemble et, bien qu'à l'époque l'école des garçons soit séparée de celle des filles, ils trouvaient toujours moyen d'être ensemble le plus souvent possible. Comme l'école ne disposait pas encore de cantine, les enfants ne résidant pas dans le bourg apportaient leur repas et s'installaient chez la Mère Bibinne (1), tenancière d'un estaminet situé juste à côté de l'école, pour déjeuner. Christounette et Roger étaient toujours, « comme par hasard », assis

l'un à côté de l'autre...Les deux enfants s'étaient fait la promesse de se marier lorsqu'ils seraient adultes.

Roger était très triste ce soir-là car, le matin même, il avait rendu visite au père de Christounette pour lui demander la main de sa fille. Comme chantait un troubadour de l'époque (2) : « Comme il n'avait rien dans la sienne, on lui a crié va-t-en ». Le père de Christounette lui avait demandé, comme on disait à l'époque, s'il avait du bien. Il lui avait, de plus, annoncé que sa fille était très courtisée, que plusieurs fils de propriétaires de la région avaient déjà fait la même démarche auprès de lui et qu'il rendrait sa réponse le cinq janvier de l'année à venir, soit le jour de la St. Edouard qui était sa fête.

Roger pensait ainsi à son malheur lorsque quelqu'un frappa à sa porte. Il ouvrit et se trouva nez à nez avec un vieux monsieur à barbe blanche, habillé bizarrement d'un manteau rouge vif et d'une capuche de même couleur bordée de fourrure blanche.

- Pourriez-vous me prêter votre cheval s'il vous plait, j'ai eu un accident, mes deux rennes sont blessés et il faudrait que je tire mon chariot jusqu'à l'église de Bonnes avant minuit. Je transporte le petit Jésus qui sera mis dans la crèche à minuit ainsi qu'une cargaison de jouets que je vais ensuite distribuer dans les chaussures des enfants.
- Mon cheval, c'est tout ce que je possède. Mais comme je n'ai plus d'espoir, prenez-le et gardez-le.

Le Père Noël, puisqu'il s'agissait bien de lui, attacha Lamy (3) à son traîneau et, suivi de ses deux rennes boiteux, partit vers le bourg de Bonnes.

A minuit pile, quelqu'un frappa de nouveau à la porte de Roger.

-Ouvrez-moi, dit une voix.

-Laissez-moi, répondit Roger

-Ouvrez-moi, j'ai un message pour vous.

Roger ouvrit. Un vieux monsieur plutôt maigre se tenait sur le seuil.

-Je suis Saint André, le saint patron de l'église de Bonnes. Vous avez permis au Père Noël d'arriver à temps pour déposer le petit Jésus à la messe de minuit de mon église et le Bon Dieu, son père, m'a chargé de venir vous remercier. Il m'a, de plus, demandé de vous conduire derrière l'écurie de Lamy, quelque chose vous y attend.

Roger suivit son visiteur et, derrière l'écurie, trouva une hotte pleine de jouets, certainement oubliée par le Père Noël.

-Renversez-la, dit Saint André.

Roger s'exécuta et un grand nombre de jouets en bois en tombèrent. Il s'agissait d'une ferme avec toutes ses composantes au grand complet : Un corps de ferme avec habitation, une immense grange, une étable, une écurie, un séchoir à tabac, etc. Ces constructions étaient accompagnées d'un grand nombre d'animaux : un troupeau complet de vaches, trois chevaux, quatre bœufs, des moutons, des chèvres plus une basse-cour avec ses poules, coqs, oies, dindons et canards. Il y avait même deux chiens et un chat.

-Regardez bien, dit Saint André.

Sous les yeux émerveillés de Roger, tous ces jouets devinrent réalité.

-Tout cela est à toi mon ami, ainsi que les nombreux hectares de terre sur laquelle ta ferme se situe maintenant. Tu pourras dès demain aller à la mairie et tu verras que c'est à toi. Tu auras beaucoup de travail mais tu pourras embaucher des journaliers qui le feront pour toi. Tu trouveras un grand coffre en bois dans ta chambre ; il contient assez d'argent pour payer tes journaliers pendant plusieurs années. Les

revenus de ta ferme prendront le relais les années suivantes.

-Remerciez le Bon Dieu pour moi, dit Roger tout ému par ce qui lui arrivait.

Le trois janvier il retourna voir le père de Christounette qu'il demanda de nouveau en mariage.

- C'est toi le propriétaire de la grande ferme des Fouchères, c'est la plus grande du Canton à ce que l'on m'a dit. Je sais que Christiane t'aime, alors je n'attendrai pas la Saint Edouard, ma réponse est oui mon garçon, je veux dire mon gendre....

Les noces eurent lieu rapidement et les deux époux vécurent très heureux.

Avec le temps les bâtiments de la ferme disparurent mais, en cherchant bien, on pourrait peut-être trouver les traces des fondations, en faisant des fouilles, comme à Xian en Chine ou à Pompéi en Italie...

- (1) Cela ne voulait pas dire qu'elle vendait du mauvais vin. C'était un surnom que les gens de Bonnes lui avaient affectueusement donné.
- (2) Nommé Georgus Brassanus, très connu dans la région à l'époque. Il avait écrit de nombreuses chansons comme celle intitulée « Au marché de Chauvigny » que tout le monde connaissait.
- (3) C'était un nom communément donné aux chevaux de trait à l'époque.

Jean-Pierre VASSAUX



COUP DE MOÛT

*Le troisième jeudi de ce mois
de novembre
Est un jour mémorable qui en
tout point rassemble,
C'est une tradition qui depuis
très longtemps
Glorifie le vignoble et le met en
avant.*

*Le beaujolais nouveau est
enfin arrivé
Sur les étals de tous les
commerces avisés,
Que ce soit au Japon ou la
Chine exemplaire,
Sa renommée dépasse toute la
France entière.*

*Ce n'est pas un grand cru
proposant un nectar
Dont les purs connaisseurs
s'apitoient sur le tard
Mais c'est une douceur que
l'on peut déguster
Entre amis qui adorent la
convivialité.*

*Disponible sur une durée
limitée,
Ce petit vin primeur est vite
consommé
Car sa macération rapide dans
le temps*

*Occulte la lourdeur d'un tanin
peu présent.*

*Le tout est de savoir si cette
année il a
Un parfum de framboise, de
pêche ou de lilas
Et le débat anime les âmes
spirituelles
Toujours prêtes à donner de
réels conseils.*

*C'est le dernier soleil, immense
panacée
A partager ensemble comme un
fruit de l'année
Avant que la froidure ne vienne
sur nos membres
Affecter le moral dès le mois de
décembre.*

BM



Les boules de Noël :

Depuis que Floriane avait perdu son époux, et que son fils travaillait et vivait à l'étranger, elle se retrouvait seule le soir de Noël. Qu'importe ! elle ne baisserait pas les bras ! Noël avait toujours été pour la famille une fête magique, elle se devait donc de respecter la tradition et d'avoir l'esprit festif. Elle avait fait venir dans son salon, un joli sapin qu'elle avait habillé de toutes les décorations qu'elle avait retrouvées. Elle avait aussi enguirlandé la cheminée, installé une jolie crèche avec des santons que le couple avait achetés en Provence. Le tout, près du canapé où elle passait dorénavant le plus clair de son temps. Il faut dire que Floriane en avait vécu des Noël ! 90 pour être exact...

La nuit du réveillon, après avoir fait un bon dîner. Elle s'installa dans le canapé et écouta les chants de Noël dont elle avait monté l'intensité sonore au maximum, ceux-ci résonnaient dans toute la maison. Floriane faisait corps avec les chanteurs et se surprit même à chanter avec eux. Tout en fredonnant, elle regardait avec enchantement clignoter la guirlande lumineuse de son sapin, puis le passa en revue. Elle redécouvrit, alors, chaque décoration qui, une à une, lui rappela un souvenir.

Soudain, la féerie stoppa net, elle se retrouva dans le noir absolu et dans le silence complet. « Les plombs ont dû sauter » se dit-elle. Un peu apeurée, elle s'arc-bouta sur son déambulateur et s'apprêta à aller remettre le disjoncteur, quand son regard fut capté par une lumière qui émanait d'une des boules de Noël. Seule une boule était allumée et montrait à Floriane une scène de sa vie passée : il s'agissait de son mariage. Elle eut l'impression de revivre l'une des plus belles journées de sa vie. C'est fantastique ! pensa-t-elle.

Au moment où la lumière de cette boule finit par s'éteindre, la boule d'à côté prit le relais pour lui montrer cette fois le jour de la naissance de son fils, la façon de sourire de son mari et de prendre dans ses bras ce bébé si petit et si plein de promesses. Pendant une

bonne partie de la nuit, les boules, les unes après les autres se succédèrent pour l'émouvoir encore et l'émouvoir toujours de tous les moments pleins de bonheur, de richesse et d'espoir qu'elle avait vécus.

A l'instant où l'électricité revint, la dernière boule reprit sa forme habituelle et la guirlande lumineuse clignota de nouveau. Les chants de Noël reprirent là où ils s'étaient arrêtés. Mais Floriane ne les entendait plus, elle était soudain bien trop fatiguée pour cela. Les poussées d'adrénaline, ce n'était plus de son âge !

Elle s'installa alors le plus confortablement possible, dans son canapé, au milieu des coussins. Apaisée, elle ferma les yeux...

C'est dans cette position qu'elle fut retrouvée le lendemain matin par son aide-ménagère...

Elle avait, je crois, passé un joyeux Noël !

Murielle OLIVEREAU





BRAVO !!!

La municipalité ainsi que les membres de l'association Bonnes Nature félicitent les enfants qui ont participé en juin dernier à la réalisation d'une « **Oeuvre collective** ». Cette création fait partie intégrante du projet « **Mon village, espace de biodiversité** » en partenariat avec l'association ABEILocales. Les deux classes participantes sont celles de Mme Breton et de Mr Le Mener.

Cette œuvre représente l'arbre de la biodiversité et regroupe tous les dessins réalisés par les élèves de plusieurs écoles des communes voisines. Au verso du panneau se trouve des témoignages et des comptines en lien avec les pollinisateurs.

Ce panneau a été implanté sur l'Allée du Souvenir située derrière la salle des fêtes.

N'hésitez pas à venir le découvrir et encore **BRAVO** à tous les enfants.

Nous tenons aussi à remercier les enseignants pour leur implication dans le projet.

Emilie Guichard

Référente du projet ABEILocales

ASSOC BONNES NATURE PRÉSENTE

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Viande de boeuf, volailles,
légumes, fromages, bières, miels,
produits d'hygiène et d'entretien...



Premier mercredi de chaque mois de 16h00 à 19h00

A partir du 1er Décembre

CONSULTEZ NOTRE FACEBOOK BONNES NATURE POUR PLUS DE DÉTAILS.





ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

RÉSULTATS PRÉCEDENTS & CLASSEMENT D4 :

Départementale 4

24/10 – BONNES / VICQ/GARTEMPE 2 :
2-2

31/10 – UESM Montmorillon 4 /
BONNES : forfait général de
Montmorillon 4

07/11 – BONNES / Leignes sur Fontaine
2 : 6-2

14/11 – ES Buxerolles 3 / BONNES : 2-0

Critérium départemental à 8

28/10 – BONNES / Jardres : 3-6

Foot Loisir

22/10 – BONNES / Verrières : reporté

05/11 – Smarves-Iteuil / BONNES :
reporté

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC
1	LAVOUX-LINIERS	18	6	6	0	0	0	16	4
2	BUXEROLLES 3	17	7	5	2	0	0	18	5
3	JARDRES	15	7	5	0	2	0	27	6
4	VICQ/GARTEMPE 2	13	7	4	1	2	0	17	7
5	AVAILLES EN CHATEL. 2	11	7	3	2	2	0	11	11
6	POITIERS PORTUGAIS	10	8	3	1	4	0	12	13
7	BONNES	7	7	2	1	4	0	12	18
8	L'ESPINASSE/LA PUYE	7	7	2	1	4	0	9	16
9	SEVRES ANXAUMONT 2	6	7	2	0	5	0	8	11
10	NALLIERS	6	7	1	3	3	0	7	13
11	LEIGNES/FONTAINE 2	1	8	0	1	7	0	7	40
12	MONTMORILLON 4	0	0	0	0	0	0	0	0

PROCHAINS MATCHS

Départementale 4

21/11 à 15H00 – BONNES / L'epinasse-La Puye

05/12 à 15H00 – Nalliers / BONNES

19/12 à 15h00 – BONNES / Availles en Chatellerault

30/01/2022 à 15H00 – BONNES / Jardres



ÉTOILE SPORTIVE DE BONNES

SUITE PROCHAINS MATCHS

Critérium à 8

25/11 – BONNES/Haims 2

09/12 – Vallée Salleron / BONNES

16/12 – BONNES / Civaux

Coupe Départementale Louis David

28/11 – 2^{ième} Tour : BONNES / Chauvigny 3 (D2)

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK & INSTAGRAM !

Photos, résultats, évènements, actualités et matchs en direct...

FB : Étoile Sportive de Bonnes – Instagram : @es.bonnes

Chèr(e)s ami(e)s,

Nous vous remercions d’être toujours plus nombreux à nous suivre sur nos réseaux sociaux et de votre venue au stade de Bonnes aux jours de matchs.

Par ailleurs, nous vous informons que nous passerons chez vous en décembre/ janvier prochains pour la distribution de nos calendriers 2022.

Chèr(e)s ami(e)s et partenaires du club, nous tenons aujourd'hui à vous témoigner toute la reconnaissance de notre club pour votre générosité.

En vous souhaitant de chaleureuses fêtes de fin d’année, et une bonne année 2022.

Amicalement,

Etoile Sportive de Bonnes

DIMANCHE 5 DECEMBRE

BONNES 86

14 h Ouverture des Portes 12 h

Salle Des Fêtes Animé par Monique



Organisé par

L' A.C.C.A

Réservation Obligatoire

06 84 81 19 59 par SMS de Préférence

+ de 2100€ en



BONS D'ACHAT et LOTS

FINAL 4 x 100€ et 100€

60€ -50€ - 40€ -30€ Etc....

L'association se réserve le droit d'annuler en cas de réservations insuffisantes où de modifier certain lots sans préavis.

PROTOCOLE COVID 19
OBLIGATOIRE

Pass sanitaire + 7 jours ou test RT-PCR ou Antigénique de moins de 72h avec QR Code.

Blocs CARNETS de 12 Feuilles où Feuilles de JEUX + Bingo + Loto de la Chance + Surprise (JETABLE)

Possibilité de
PIONS pour les
Plaques de 6

N'oubliez pas
Vos **CRAYONS**

Pour blocs de
12 et 18



BUVETTE
Petite Restauration

TARIFS - Non Partageables
PLAQUE DE 6 13€

NOUVELLE FORMULE

Bloc de 6 Grilles + les 3 JEUX 20€

Bloc de 12 Grilles + les 3 JEUX
30€

Bloc de 18 Grilles + les 3 JEUX
40€

10€ le LOT de 3 JEUX

Feuille de 6 Bingo 30-50-120€

Tombola Loto de la Chance
100€

+ 10 Lots + CAGNOTTE

Jeu Surprise 100€

AUTRES FORFAITS sur Place

IPNS. Ne pas jeter sur la voie Publique

DIMANCHE 12 DECEMBRE

BONNES 86

14 h Ouverture des Portes 12 h
Salle Des Fêtes Animé par Monique



Organisé par
Les Chats de Bonnes
Réservation Obligatoire
06 84 81 19 59 par SMS de Préférence

+ de 2100€ en 
BONS D'ACHAT et LOTS
FINAL 4 x 100€ et 100€
60€ -50€ - 40€ -30€ Etc....

L'association se réserve le droit d'annuler en cas de réservations insuffisantes où de modifier certain lots sans préavis.

PROTOCOLE COVID 19 OBLIGATOIRE

Pass sanitaire + 7 jours ou test RT-PCR ou Antigénique de moins de 72h avec QR Code.

Blocs CARNETS de 12 Feuilles où Feuilles de JEUX + Bingo + Loto de la Chance + Surprise (JETABLE)

Possibilité de
PIONS pour les
Plaques de 6
N'oubliez pas
Vos CRAYONS
Pour blocs de
12 et 18



BUVETTE
Petite Restauration

TARIFS - Non Partageables

PLAQUE DE 6 13€

NOUVELLE FORMULE

Bloc de 6 Grilles + les 3 JEUX 20€

Bloc de 12 Grilles + les 3 JEUX 30€

Bloc de 18 Grilles + les 3 JEUX 40€

10€ le LOT de 3 JEUX

Feuille de 6 Bingo 30-50-120€

Tombola Loto de la Chance 100€

**+ 10 Lots + CAGNOTTE
Jeu Surprise 100€**

AUTRES FORAITS sur Place

IPNS. Ne pas jeter sur la voie Publique

SPECTACLE LES BODINS A LA FERME

Vendredi 22 JUILLET 2022

Inscription immédiate avec règlement d'un montant de 60,00 €

Chèque établi à l'ordre de

L'AMICALE Bouliste Bonnes.

Courrier à adresser au

35 rue de la varenne Bonnes 86300

(l'encaissement des chèques se fera après le voyage.)

Les inscriptions se feront par ordre de réception du courrier et de paiement.

Une liste d'attente est établie en cas de désistement.

Attention : En cas de Manquement de votre part pour ce voyage (ex : oubli du rendez-vous voyage, retard à l'arrivée au point de rendez vous ...) L'association ne se tiendra pas pour responsable et ne pourra procéder à vous rembourser.

SVP Merci de remplir ce formulaire. Un par personne.

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Tél : personne à prévenir.....

Mail.....

Heure de Départ :

le vendredi 22 juillet à 18 h Esplanade des fêtes à Bonnes 86300

Heure de retour : environ vers 2h30 / 3 h du matin le 23 juillet

Prévoir un pique-nique, un arrêt est prévu pour se restaurer

Pour toutes informations : 06 14 78 68 40 Chantal Cartault

07 84 94 02 81 Denis Brunet

**L'Amicale Bouliste
de Bonnes Vous
propose
une soirée spectacle
VENDREDI 22 JUILLET
2022**



Les BODINS à la ferme



Transport

+



Spectacle

60.00 €

RECETTE



Fondant au chocolat sans cuisson ultra-facile

Un dessert simplissime, à préparer en avance, et à décorer au dernier moment.

- 4 PERSONNES
- INGRÉDIENTS
 - 200 g de chocolat noir pâtissier - 20 cl de crème fleurette à 30 % MG
 - 50 g de beurre demi-sel + 10 g pour le moule - 70 g de poudre d'amande
 - 65 g de sablés bretons émiettés - cacao en poudre
 - poudre d'or (facultatif)

PRÉPARATION

Beurrez légèrement un moule rectangulaire de 20 x 35 cm environ et tapissez-le de papier sulfurisé.

Faites fondre le chocolat, la crème et le beurre sur feu très doux. Mélangez, puis ajoutez la poudre d'amande et les biscuits hors du feu. Mélangez à l'aide d'un mixeur plongeant pour obtenir une préparation lisse et homogène.

Versez la préparation dans le moule et laissez prendre 6 h au réfrigérateur. Décorez avec un peu de cacao en poudre et de poudre d'or tamisés et servez-le découpé en carrés.

JEUX

CHERCHEUR D'OR SIROP		SUR LA CROIX CHAUDS DANS LES MERS DU SUD		ELU MUNICIPAL VILLE DES JO DE 1996		DONNE LES NOIX DE CAJOU CHAMOIS		ADVERBE
ADEPTE VIN DE BORDEAUX								
								COUP DE CHAUD
9 À ROME TROISIÈME PERSONNE			VENTILAS HAUT- FOURNEAU					
		PÉRIODE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE			ÉPAIS SURPRENDRE			
À BASE DE LAIT MÉDECINE DES PETITS						PARTICULE FIN DE LA PIÈCE		
TITRE CONJON- CTION				PALMPÈDE				CROCHET
		RESTITUER EXPERT						
RÉSUMAIS	RAPPORT EN MATHS NEUVIÈME ART			NÉGATION GIGATONNE			2 À ROME	
NOTE			COCHONNE					

D	A	B	M	L				
R	E	T	R	A	I	T	E	I
F	E	T	E	I	N	D	E	
F	I	N	I	R	A	E	R	S
L	O	F	E	A	R	A	S	
B	E	N	I	E	T	P	E	
	S	C	E	L	L	E	E	
O	B	E	C	L	A	T	A	I
	A	N	R	E	S	U	R	
B	L	O	C	U	S	A	X	E

		1		8			2	
	3	9		1				
5		6			4			
	4	3						5
	6		4		1		8	
7						4	9	
			8			1		2
				6		7	4	
	9			7		3		

9	5	6	2	1	3	8	4	7
1	2	4	7	8	9	5	3	6
3	8	7	6	5	4	9	1	2
4	6	3	1	7	5	2	8	9
8	1	5	9	4	2	7	6	3
2	7	9	8	3	6	1	5	4
7	3	1	4	2	8	6	9	5
5	9	2	3	6	1	4	7	8
6	4	8	5	9	7	3	2	1

ANNONCES

Je m'appelle Katy, j'ai 56 ans et suis actuellement en reconversion professionnelle. J'aime le contact avec les enfants mais aussi des personnes plus âgées.

Je me propose de garder vos enfants, de les accompagner, de faire les repas... Mais aussi d'accompagner les personnes pour les courses, le ménage, les petits travaux quotidiens.

Je suis disponible maintenant et dispose d'une voiture.

Je me qualifierai de : discrète, sérieuse, autonome et ponctuelle.

Chèque emploi service de préférence.

Me contacter au 06-59-66-19-73

**JE VOUS PROPOSE DE FAIRE VOTRE REPASSAGE
ET UN PEU DE COUTURE A MON DOMICILE.**

JE SUIS UNE PERSONNE SERIEUSE ET SOIGNEUSE.

**CHEQUES CESU ACCEPTES, N'HESITEZ A ME CONTACTER AU
06.24.68.93.89 - sylange17@gmail.com**

**RECHERCHE TERRAIN POUR FAIRE DU MARAÎCHAGE
SUR BONNES OU COMMUNES ALENTOURS**

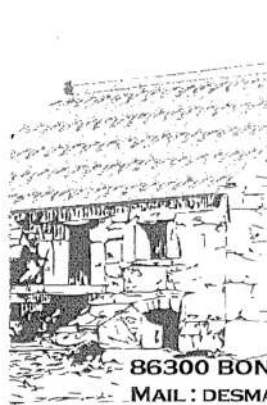
06.37.50.27.68

S.O.S ORDINATEUR
Dépannage & assistance informatique 7j/7



Pays Chauvinois,
Poitiers, Châtellerault,
Montmorillon

AVELINE Mathieu
4, avenue de la République
86300 BONNES
06 62 96 22 17
aveline.mathieu@gmail.com
CESU accepté



T. DESMAZEAU

- MAÇONNERIE
- RÉNOVATION
- CARRELAGE
- CLOISON SÈCHE

86300 BONNES - MOBILE : 06 32 08 04 99
MAIL : DESMAZEAU.MACONNERIE@ORANGE.FR

✂ -----

ANNONCE PONCTUELLE

Pour passer une annonce, merci de REMPLIR ce formulaire, de le faire parvenir à la MPT avant le 10 de chaque mois, accompagné de votre règlement de 5 €.

Cherche Vends

TEXTE :



..... @

ELECTRICITE GENERALE



NEUF et RENOVATION
DEPANNAGE

- Chauffage Electrique
- Motorisation de Portails
- Interphonie
- Ventilation

Gérard BROUARD

7, rue du Moulin
86300 SAINT-MARTIN-LA-RIVIERE

Tél 05 49 44 00 38

Port. 06 19 55 66 60



VENTE DIRECTE

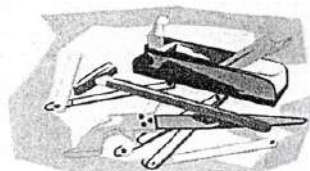
VIANDE DE BOEUF LIMOUSIN ISSUE DE L AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Elevage nourri en prairie et aux céréales produites sur la ferme.

La viande est conditionnée sous vide dans des colis de 10 kg par un service agréé, étiquetée avec une date de conservation.

COMMANDE UNIQUEMENT SUR RESERVATION par téléphone au 06.80.65.13.73
ou par mail lavalleedeslimousines@orange.fr

Ribardière Philippe - Les Vlées - 86300 Bonnes



Menuiserie GUIBERT

Ludovic GUIBERT

Fabricant - Poseur

Rénovation - Agencement

Fenêtres et volets (bois, PVC, alu) - Volets roulants

Parquets - Portails - Escaliers - Cloisons sèches - Isolation

Pergola bioclimatique - Store banne



14, rue de la Biguetterie - 86 300 BONNES

☎ 05 49 01 68 49 - ☎ 06 85 48 10 33

menuiserie.guibert@free.fr

www.menuiserie-vienne.fr



**Charpente
Couverture
Zinguerie
Démoussage**

François DUVAULT
06.79.58.15.87
francois.duvault@gmail.com

« Le Fourneau » - 86300 BONNES

Salon de Coiffure Hommes, Femmes et Enfants

 *Nuances & Reflets* 

05.49.50.57.90

Horaires d'Ouverture :

Mardi

9h - 12h / 14h - 18h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

9h - 12h / 14h - 19h

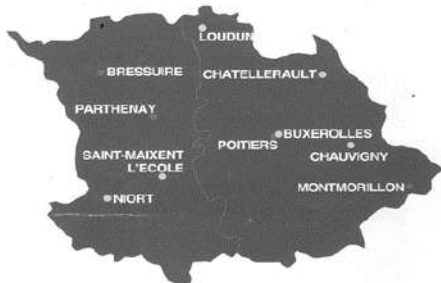
Samedi

9h - 16h

**Nouveau service dans votre salon
pour vous les hommes !!!**

Dès à présent Jessica s'occupe de vos barbes.
N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

5 AGENCES,
LES MÊMES COMPÉTENCES
POUR VOUS SERVIR



Benjamin RAYNAL - ALIZÉ
BUXEROLLES / POITIERS / SUD VIENNE
06 31 87 31 68 - adi2@alize86.fr

Rachel VEZIN - ALIZÉ
CHATELLERAULT / LOUDUN
06 80 70 88 35 - rachel@alize86.fr

Pierre DUCLOS - A2C DIAG
SAINT-MAIXENT L'ECOLE / NIORT
06 60 94 15 35 - a2cdiag@gmail.com

Julien GUERIN - ALIZÉ
CHAUVIGNY / MONTMORILLON
07 88 17 31 88 - julien@alize86.fr

alizé
A2C DIAG
CONTRÔLES &
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Gaz
Plomb
Amiante
Termites
Mesurage
Electricité
Perfs Energétiques



L'institut Ô 31

Joyeux Noël à Tous
Venez offrir les Tickets de L'évasion !

**Une carte Cadeau acheter =
Le même soin à -50%**

Coffrets personnalisables disponibles dès à présent

Facebook : L'institut Ô31
Téléphone : **05.49.53.46.82**
1 Avenue de la République 86300 Bonnes
Facebook : L'institut Ô31





NATURE ET JARDIN
Philippe ARLOT PAYSAGISTE

Créations paysagères :

*Haies, massifs, bassins, pelouses, cours et allées,
Terrasses bois, pavages, dallages, murets, clôtures ...*

Entretiens jardins

Services à la personne « artisans à domicile »

Avantages fiscaux (-50 %)

CESU acceptés

Selon loi de finances en vigueur

Contactez le 05.49.56.89.70
06.74. 21.77.95



S.A.R.L JH MACONNERIE

**MACONNERIE GENERALE
NEUF & RENOVATION**

11 route de la Puye
86300 BONNES

Tél. : 06 07 06 74 74
EMAIL : jh.maconnerie@orange.fr



3%.COM
IMMOBILIER

La qualité, la compétence et le prix

DESORMAIS NOUS SERONS DEUX POUR MIEUX VOUS SERVIR

Disponibilité 7J/7J, même les Week-end et jours fériés

Compétence : Accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique

Le prix : 3% de commission seulement

VENTES / MAISONS / APPARTEMENTS

CONSEIL / ESTIMATION / RENSEIGNEMENTS

VERONIQUE AUDISSOU

☎ : 07 81 05 63 71

veronique.audissou1708@gmail.com

MARTINE AVELINE

☎ : 06 61 43 64 99

aveline.martine@gmail.com





Les Jardins de la Frolle



Pommes, Poires & jus de fruits

Cueillette de fruits au verger de mai à novembre :

Fraises, framboises, cerises, prunes, poires & pommes

Végétaux d'ornements & potagers, arbres & arbustes de haies

Plus d'infos sur www.lesjardinsdelafrolle.fr

Facebook/lesjardinsdelafrolle

La Frolle - 86300 BONNES - Tel : 05 49 56 42 78

Ouvert du lundi au samedi :

du 1er novembre au 31 mars : 9h-12h / 14h-18h | du 1er avril au 30 octobre : 8h30-12h / 14h-18h

DUVAULT SARL

CHARPENTE

COUVERTURE

ZINGUERIE

NEUF & RÉNOVATION

26 route de chatellerault - 86300 BONNES

Tél. : 06 20 31 01 08 - 06 82 06 01 68

sarlduvault@sfr.fr





VIANDE DE PORC VENTE DIRECTE

COLIS D'ASSORTIMENT DE VIANDE ET DE CHARCUTERIE
DE 5 OU 10 KG CONDITIONNÉS SOUS VIDE

ÉLEVAGE DE TRADITION EN PLEIN AIR
NOURRI AUX CÉRÉALES DE LA FERME

COMMANDES • RESERVATIONS • RENSEIGNEMENTS
Contactez Paul Mahon au 06 42 05 52 60 • paulmahon@lesterrieres.fr

Les Terrières • 86300 Bonnes



INSPIRÉE PAR
LA NATURE,
CLEAN,
VÉGANE



*Découvrez la nouvelle coloration sans ammoniac, clean et végétale.
Composé d'huiles naturelles végétales pressées à froid.
L'équilibre parfait entre la science et la nature.*

A découvrir dès à présent dans votre salon !

TIPH UNIV'HAIR

Coiffure Mixte. Téléphone : 09.84.53.40.79

9 place du monument 86300 Bonnes

Mardi au Vendredi 9h-12h / 14h-19h. Samedi 9h-16h

COOP



MR ET MME GRELAUD

05/49/45/90/09

DU LUNDI AU VENDREDI

8 H A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

SAMEDI

8 H 30 A 12 H 45 - 15 H 45 A 19 H 30

DIMANCHE

8 H 30 A 12 H 45 - 16 H 30 A 19 H 30

**MAINTENANT EN VENTE :
FROMAGE DE CHEVRE DE BEAUMONT**



**VENTE DE LAIT CRU SANS TRANSFORMATION,
SANS CONSERVATEUR
100% NATUREL
PRODUIT LOCAL**



J.M.A GAUTIER PEINTURE

STAFF

PEINTURE

DECOR

REVÊTEMENT

MUR ET SOL

RAVALEMENT

Route de Liniers
86800 LAVOUX

Tél./Fax : 05.49.56.61.04

Port : 06.83.51.49.94

« *La ferme à Flo* »

Vente directe :

Oeufs-agneaux-miels-maraîchage

Le Clos de Lavault 86300 Bonnes

Tel : 06.37.50.27.68 email : florian.prenant@outlook.fr

Magasin ouvert le mercredi de 15h à 18h



Service de Livraison de repas à domicile
pour les personnes âgées

Tête de veau à emporter tous les 29 de chaque mois

Pour tous renseignements et commandes merci
d'appeler au :  **06.11.88.40.54**

Plats de Fêtes de fin d'année

Plateau apéritif salé chaud 6 pièces 5 €

Entrées froides :

Terrine de saumon florentine..... 4,5 €

Lobe de foie gras 500g..... 46 €

Poissons :

Feuilleté de st jacques à la crème de safran 9 €

Turban de sole aux st jacques et moules à la crème de curcuma 9,8 €

Pavé de sandre au jus d'épices..... 10,80 €

Viandes :

Cuisses de canard confites sauce forestière 9,50 €

Civet de cerf sauce grand veneur 10 €

Suprême de chapon forestier 11 €

Magret d oie aux griottes 11 €

Filet mignon de veau jus forestier 12 €

Cailles farcies forestières 12,50 €

Toutes nos viandes sont accompagnées de gratin de pommes de terre à la crème de truffe

Ou de gratin de pommes de terre et butternut

Possibilité de plateaux de fromages 4 € / personne

Dessert :

Omelette norvégienne la part 3 €

Commandes pour Noël jusqu'au Lundi 20 Décembre et

Pour le Nouvel An jusqu'au Lundi 27 Décembre à venir chercher sur place

Traiteur Coquelin Jean-Michel

5 route de Piécourtault

86300 Bonnes

06. 11. 88. 40. 54

Bonnes Fêtes de fin d'année

DÉC-21

1	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	17	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H
2	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 16H45/17H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	18	S	
3	V		19	D	
4	S	MARCHE DE NOËL SALLE DES FÊTES 10H/18H	20	L	
5	D		21	M	
6	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H	22	M	
7	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	23	J	
8	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	24	V	
9	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	25	S	NOËL
10	V	GYM ENTRETIEN 9H30/10H30 BIBLIOTHEQUE 16H/18H QI GONG 19H/20H	26	D	
11	S	COUTURE 9H30/11H30	27	L	
12	D		28	M	
13	L	GYM DANSE ENFANTS 6/11 ANS 16H/17H	29	M	
14	M	GYM EQUILIBRE 9H/10H GYM DANSE ENFANTS 3/5 ANS 16H/17H YOGA 18H30/19H30	30	J	
15	M	BIBLIOTHEQUE 16H/18H CIRCUIT TRAINING 14/17 ANS 16H30/17H30 WOD 17H30/18H30 PALETS 18H30/20H30	31	V	
16	J	RANDO 9H/11H JEUX DE SOCIETE 14H/16H BABY JUDO 17H45/18H45 - JUDO 17H45/18H45 PILATES 19H15/20H15	Sois joyeux à Noël, mais sois reconnaissant ; accueille tout le monde, homme riche ou croquant. washington-irving		